



# Commune de Feillens

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Votants : 23 (R. Duby a donné pouvoir à N. Vermel, V. Poli a donné pouvoir à S. Gonod, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à A. Delalande, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod, O. Verne a donné pouvoir à G. Monterrat)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 10 novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le seize novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

**Présents** : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Gonod S., Joly E., Mendes F., Vermel N., et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., M.Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G.,

**Excusés** : MMmes Duby R. (a donné pouvoir à Vermel N.), Poli V. (a donné pouvoir à Gonod S.), Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Delalande A.) et Verne O. (a donné pouvoir à G. Monterrat), et M. Vaissaud D. (a donné pouvoir à JY. Gonod).

**Secrétaire de séance** : Françoise Mendes

### **Objet : Acquisition de terrains – Succession Chavy/Bernault**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la succession des conjoints Chavy et Bernault, la commune propose de se porter acquéreur des trois parcelles suivantes, au prix de 0.30 €/m<sup>2</sup>

- Parcelle ZH192 – Les Condenelles – 00ha 01a 70ca = 170m<sup>2</sup>x0.30€ = 51 €
- Parcelle ZH195 – Les Condenelles – 01ha 10a 80ca = 11 080m<sup>2</sup>x0.30€ = 3 324 €
- Parcelle ZH366 – Les Condenelles – 00ha 10a 65ca = 1 065m<sup>2</sup>x0.30€ = 319.50 €

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'acquisition des trois parcelles pour un montant total de 3 694.50 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

Pour copie conforme  
Le Maire

  
Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le  
Le Maire,